

## L'importance d'une politique des structures foncières : le cas français au début des années 60

► Jean-Claude Devèze,  
jc.deveze@free.fr

PEUT-ON TRANSFORMER en une génération des agricultures familiales ne disposant pas de structures foncières adaptées ? En France, Edgar Pisani, ministre de l'Agriculture au début des années 60, a contribué à le faire en élaborant une politique des structures foncières, en concertation avec la profession agricole et en particulier avec le Centre national des jeunes agriculteurs. Dans un pays où existaient à la fois un marché foncier actif et des statuts pour mettre en location les terres, il s'agissait d'aider les nombreux exploitants familiaux qui ne disposaient pas de suffisamment de terres et/ou qui avaient des parcelles dispersées ou trop petites, à améliorer leurs structures foncières.

Divers instruments cohérents ont été mis en place. Sur le plan politique, le parti pris était de limiter l'accès des grandes exploitations au marché foncier pour laisser plus de terres aux exploitations qui en manquaient, et aussi d'aider les jeunes agriculteurs à disposer d'une surface minimale lors de leur installation. Pour favoriser le départ des exploitants âgés et libérer des terres, une indemnité de départ (versée à vie) a été instaurée. Pour faciliter l'amélioration des structures d'exploitation, ont été créées des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer), qui achetaient les terres sur le marché et les revendaient aux agriculteurs prioritaires. De plus, pour limiter les spéculations foncières, ces sociétés étaient prioritaires pour l'achat des terres mises en vente. Les migrations d'agriculteurs depuis les zones de trop forte pression foncière vers des zones sous-peuplées étaient

accompagnées. Enfin, les réorganisations des parcelles étaient encouragées, en faveur de superficies supérieures et d'une meilleure desserte, afin de faciliter la motorisation agricole.

Après la deuxième guerre mondiale, la modernisation de l'agriculture française s'est accélérée grâce à cette politique des structures, complétée par des soutiens financiers importants (subventions, prêts bonifiés) et des services de développement confiés à une profession agricole organisée. Elle fut confortée par la politique agricole commune européenne qui assurait des prix rémunérateurs aux producteurs et assez stables pour les produits alimentaires de base (céréales, lait, viande bovine). Ce succès n'aurait pas eu lieu sans la coopération de producteurs familiaux catholiques modernistes, acceptant l'exode rural de leurs enfants et un endettement massif pour augmenter les surfaces par travailleur et les rendements par hectare et par animal.

En cinquante ans, le passage de 5 millions à 450 000 exploitants a pu se faire sans traumatisme social, car l'industrie et les services ont employé les filles et fils d'agriculteurs quittant la terre. La croissance était suffisante pour rémunérer correctement les produits agricoles et alimentaires et dégager les ressources publiques destinées au soutien de l'agriculture. Aujourd'hui, l'avenir de ce modèle est en question : trop coûteux, trop polluant, dégradant les paysages, trop favorable à une minorité d'entrepreneurs agricoles disposant de grandes exploitations, et offrant une alimentation de qualité souvent discutable. ■

## Politique foncière, politique agricole et politique des structures

► Philippe Lavigne-Delville,  
Gret,  
lavigne@gret.org

UNE POLITIQUE FONCIÈRE vise à favoriser une conception et une distribution jugées socialement désirables des droits sur la terre et des ressources naturelles. Elle renvoie à des choix de société : quelle place pour les droits locaux dits « coutumiers » ? Quel statut des femmes ? Mais c'est aussi un moyen pour les politiques agricoles : la distribution de la terre entre les acteurs détermine leur capacité à produire et à développer leur production. En fonction du type d'agriculture que l'État veut soutenir, les choix de politique

foncière diffèrent. Ce que l'on a appelé en Europe la « politique des structures » est à l'intersection des politiques foncières et des politiques agricoles : il s'agissait de promouvoir des exploitations familiales viables et aptes à se moderniser, en régulant le marché de la terre et en favorisant l'accès à la terre pour les jeunes agriculteurs. En espérant que, peu à peu, cela s'inscrive dans les politiques publiques... ■

### En bref

*Un colloque sur les « frontières de la question foncière »*

De nombreux spécialistes des questions foncières se sont retrouvés à Montpellier pour débattre (17-19 mai 2006). Sur une centaine de communications, une bonne moitié concernait l'Afrique. L'imbrication des droits, la sécurisation du foncier, les politiques publiques en préparation ou en œuvre, ou encore les liens entre transitions démographiques, économiques, urbaines et structures foncières ont donné lieu à de riches échanges. Reste maintenant à présenter les enseignements à en tirer, en particulier pour celles et ceux qui sont confrontés, sur le terrain, à ces problèmes aux multiples dimensions.

[http://www.mpl.ird.fr/colloque\\_foncier](http://www.mpl.ird.fr/colloque_foncier)

*Les guichets fonciers communaux à Madagascar*

2003 marque l'engagement du gouvernement malgache dans un processus de sécurisation foncière. Face à l'impasse de l'enregistrement des titres fonciers par l'administration, le programme national foncier cherche à mettre en adéquation pratiques foncières, documents écrits disponibles chez les agriculteurs et cadre réglementaire, en s'appuyant sur des guichets fonciers communaux. Trois sont déjà en place. Un article d'Isabelle Droy, de l'Institut de recherche sur le développement, présente les premiers enseignements. Abordant la question sous l'angle de la réduction des inégalités, cet article paraîtra dans le prochain numéro de *Grain de sel*.

<http://www.foncier.gov.mg>

*Le Hub Rural de Dakar au service des acteurs des politiques foncières*

La Plateforme pour le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest et du Centre (ou Hub Rural) est une structure d'appui pilotée par divers acteurs : gouvernements et institutions régionales, donateurs, OP ou encore centres de recherche. Avec le retour des problématiques foncières dans l'agenda des acteurs nationaux et internationaux, le Hub Rural en a récemment fait une de ses priorités de travail. Il délivre informations et conseils sur les politiques et les outils de sécurisation, mais est aussi lieu de concertation entre les acteurs du développement rural. Un forum permanent sur les politiques foncières en cours ou à venir, tenant compte des succès comme des échecs, voilà qui comble un vide institutionnel.

[http://www.hubrural.org/accueil\\_fr.php](http://www.hubrural.org/accueil_fr.php)